

Me Sandra Armanda

Candidate au poste de Bâtonnière

1. Dans le contexte de la mission que s'est fixée le Jeune Barreau de Québec de veiller à la santé mentale de ses membres, de quelle manière proposez-vous de veiller à votre tour à celle-ci et plus précisément, quelles initiatives ou projets proposez-vous de mettre de l'avant à ce sujet dans le cadre de votre mandat?

L'allocution de la présidente du jeune Barreau de Québec, Me Myralie Roussin lors de la cérémonie du gala des Maîtres a rejoint mes préoccupations au niveau de cette réalité. La santé mentale demeure malheureusement, un sujet tabou, qui pourtant affecte les avocats, peu importe leur âge ou leur expérience. Il faut également être conscient que personne n'est à l'abri de vivre un problème de santé mentale. Le rythme de vie de plus en plus accéléré, les divers enjeux rattachés à la pratique du droit et le besoin de performance nous amènent à être moins à l'écoute de nos besoins et nos émotions.

Dans le cadre de mon mandat, je souhaite publiciser davantage le soutien psychologique actuellement accessible via la PAMBA. Ainsi, il est possible de bénéficier de six rencontres offertes selon certains barèmes, par un professionnel de la santé, ce qui permet une prise en charge rapide de la situation. D'ailleurs, je me permets de vous rappeler que le numéro de la PAMBA est à l'endos de votre carte de membre.

J'aimerais également envisager un partenariat avec le jeune Barreau de Québec en lien à son programme REPAIRS. Ainsi, une liste d'avocats au soutien pourrait être confectionnée pour la prise en charge d'un dossier le temps de permettre un répit pour un arrêt de travail.

Actuellement, le Barreau de Québec bénéficie d'un comité conciliation travail- vie personnelle. Si possible, la préoccupation de la santé des membres pourrait lui être adressée afin d'établir des mesures de soutien, dont la sensibilisation des membres à la situation. Un comité de la santé mentale pourrait également être mis sur pied afin de se pencher plus particulièrement sur la question. Des formations sur le sujet devraient être offertes aux membres. À l'instar du Barreau de Montréal, des capsules offertes par un psychologue sur le site du Barreau de Québec seraient que bénéfiques.

En terminant, la journée organisée par le jeune Barreau de Québec sur l'angoisse et l'anxiété devrait être un rendez-vous annuel en partenariat avec le Barreau de Québec, afin que nous prenions le temps de nous faire du bien et d'obtenir des outils pour garder notre santé mentale saine.

2. La protection de l'environnement faisant couler beaucoup d'encre ces jours-ci et nos membres étant de plus en plus soucieux de celle-ci dans leurs choix et leurs actions au quotidien, quel rôle pensez-vous que le Barreau de Québec devrait jouer en la matière et quelles initiatives proposez-vous concrètement en ce sens?

Personne ne peut rester impassible face à l'enjeu de l'environnement et je compte comme Bâtonnière mettre en place certaines mesures. Malgré l'ampleur de la tâche et l'impression que nous avons parfois de l'inutilité à court terme de nos gestes individuels, il ne faut pas baisser les bras : chaque geste compte, le plus petit soit-il.

Tout d'abord, il faut être conscient que le domaine du droit est l'un des domaines où nous utilisons le plus de papier. La modernisation du système de justice et l'objectif de l'ère sans papier ne seront que bénéfiques pour notre environnement. Or, nous pouvons déjà réduire notre consommation de papier en limitant l'impression des informations que nous recevons et en utilisant les différents moyens technologiques dont nous disposons. À titre d'exemple, les réunions des différents comités du Barreau de Québec, de son conseil d'administration ou encore de son exécutif pourraient se dérouler sans papier. Dans certains cas, l'utilisation de la visioconférence pourrait être utilisée afin d'éviter un déplacement, limitant ainsi l'empreinte carbone.

Le Barreau de Québec peut être un vecteur de changement au niveau de l'environnement. Conscientiser, donner l'exemple et poser des gestes concrets si petits soient-ils. Recycler, acheter biodégradable, je pense notamment au savon pour les mains ou encore aux boîtes à lunch, favoriser les fournisseurs verts et fonds de placements verts, sont des mesures à porter de mains, qui peuvent faire la différence au quotidien.

3. Considérant par exemple l'abolition des cérémonies d'assermentation collective, quelles mesures proposez-vous de mettre en place afin de faciliter et de favoriser au maximum l'intégration des nouveaux membres au Barreau de Québec dès leur arrivée dans la profession?

D'une part, un service de mentorat existe déjà afin qu'un jeune avocat ou jeune avocate puisse être jumelé avec un membre ayant plus d'expérience. Ce mentorat a pour objectif de permettre à un jeune membre d'avoir accès à quelqu'un de référence pour obtenir des conseils et un certain support. Je suis sous l'impression que ce service devrait être davantage publicisé et exploité. D'autre part, j'aimerais créer un évènement annuel afin d'accueillir les nouveaux membres et souligner les départs des membres qui prennent leur retraite, ces derniers quittent bien souvent la profession sans que nous

ayons pu les saluer. Cet évènement rassembleur permettrait de réunir des membres de différents domaines, de tous les âges et le cas échéant y compris de la magistrature. Cet évènement ne pourrait qu'être bénéfique pour les nouveaux membres qui dès lors sont en mesure de faire des rencontres enrichissantes et développer leur réseau.

4. Plusieurs nouveaux assermentés éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi. De même, plusieurs avocats de formation, notamment en début de pratique, acceptent d'occuper des postes dont les fonctions reposent sur leur formation juridique, sans pour autant que le titre d'avocat ne leur soit reconnu par l'organisation pour laquelle ils travaillent. Dans ce contexte, que proposez-vous pour favoriser l'accès concret à la profession aux nouveaux assermentés des sections de Québec, Beauce et Montmagny?

Le parcours professionnel de nos membres n'est pas toujours facile en début de pratique. À la suite de longues études, nous souhaitons tracer notre chemin le plus directement possible dans la profession. Cependant, il n'existe pas de solution unique à ce problème. Je pense qu'il faut se mobiliser davantage afin de valoriser de façon accrue le rôle de l'avocat et les différents domaines d'exercice.

Concrètement, le Barreau de Québec doit soutenir les nouveaux membres en faisant davantage connaître tous les services existants qui sont déjà à leur disposition (mentorat, formation, etc.) pour briser leur isolement et favoriser la reconnaissance de leur titre. L'une des premières étapes est de s'assurer de l'abolition des stages non rémunérés. Il faut être conscient que le stage s'avère la première expérience professionnelle d'un membre dans notre profession.

Je crois que le Barreau de Québec doit sensibiliser les Maitres de stage et les futurs employeurs, au rôle important qu'ils assument auprès des jeunes membres, mais également quant à l'impact de leur implication sur l'image de la profession.

5. De manière plus générale, comment entrevoyez-vous collaborer avec le Jeune Barreau de Québec pour la prochaine année si vous êtes élu(e) à titre de Bâtonnier(e)?

Dans toutes mes implications passées, j'ai toujours privilégié un style de gestion collégiale et participative. Si j'ai le privilège d'être élue Bâtonnière, j'entrevois une collaboration basée sur le respect, la communication, la consultation et la collaboration avec le Jeune Barreau de Québec. Je tiens à souligner le dynamisme du conseil du Jeune Barreau de Québec et la haute qualité de ses activités et projets. J'ai d'ailleurs pu participer à plusieurs des activités du jeune Barreau de Québec, dont le concours oratoire, le gala des Maîtres et l'activité de réseautage. Cela m'a permis de rencontrer directement les jeunes avocates et avocats de notre section, d'être à l'écoute de leurs attentes et besoins. Cette proximité avec nos jeunes membres se manifestera à nouveau à l'occasion du Congrès du jeune Barreau de Québec, en mai 2019, alors que j'ai le plaisir d'être sur un panel pour le volet des techniques de plaidoiries devant la Cour d'appel.

À plusieurs occasions, j'ai constaté à quel point le Jeune Barreau de Québec favorise l'ouverture, l'accessibilité et l'excellence. Il s'agit de valeurs que je partage et la réalisation de partenariats entre le Barreau de Québec et le Jeune Barreau de Québec ne peut que bénéficier à tous les membres, notamment par le partage des expériences.

Au plaisir de pouvoir vous rencontrer!